

APTS CENTRE-OUEST MONTREAL

NOS LUTTES SYNDICALES



No 01



Une histoire à suivre et à poursuivre

Le mouvement syndical a grandement contribué à l'amélioration des conditions de vie et de travail imposées par les employeurs. Les revendications portées par les organisations syndicales ont contribué au progrès social et se sont souvent concrétisées par des lois et mesures sociales bénéficiant à tous et à toutes. Au Québec, nous n'avons qu'à citer : l'assurance-hospitalisation, la Loi sur la santé et la sécurité du travail, le régime québécois d'assurance parentale, l'accessibilité aux soins de santé et aux services sociaux ainsi que l'équité salariale. Ces gains auraient été impossibles sans une mobilisation massive. Ce levier collectif est à l'origine de changements sociaux importants.

Les gains obtenus ne sont pas immuables. Depuis une trentaine d'années, le système de santé et de service sociaux du Québec est soumis à des réformes néolibérales qui ont des impacts majeurs sur vous les travailleur·euse·s mais également sur sa capacité à bien servir la population. Encore aujourd'hui, nous sommes à l'aube d'une nouvelle réforme « refondation » du réseau de la santé et des services sociaux avec le Plan Santé du Ministre Dubé. De plus, à chaque ronde de négociation, le gouvernement tente de gruger les acquis et d'obtenir des concessions de votre part. Tous les jours, vous devez faire preuve de ténacité afin de protéger vos acquis et faire respecter vos droits au travail. Nous n'avons qu'à penser à la perte d'autonomie professionnelle que vous avez subie au cours des dernières années, à la surcharge au travail vécue par plusieurs, etc.

Rappels de grands événements



Lorsque les gens vivaient surtout à la campagne le syndicalisme était quasi inexistant. Au cours des années 1800, la révolution industrielle transforme la société. De plus en plus de gens quittent la campagne afin d'aller travailler dans les villes, notamment dans les usines. Deux nouvelles classes sociales émergent : industrielle bourgeoise et ouvrière.

Les conditions de travail sont difficiles et l'employeur a un pouvoir quasi illimité, nourri par l'abondance de main-d'œuvre disponible. L'exploitation des travailleur-euse-s est totale.

Afin d'assurer la survie de la famille, la femme et les enfants deviennent salarié-e-s. C'est un avantage majeur pour les patrons car ce sont des employé-e-s dociles à peu de frais. Une femme gagnait à cette époque deux fois moins qu'un homme et un enfant trois fois moins. L'exploitation des enfants est un problème endémique. Dès le plus jeune âge, ils effectuent les tâches subalternes dans d'aussi mauvaises conditions que les adultes. Les accidents sont nombreux. Pour les ouvriers et les ouvrières, la vie devient trop difficile. Ils et elles n'arrivent pas à se faire entendre par les patrons et décident alors de s'unir et de s'entraider pour se défendre et améliorer leurs conditions de vie en créant les premiers syndicats.

À l'époque, les organisations syndicales n'étaient pas encore reconnues, voire elles étaient interdites. Les abus des employeurs ont donné lieu à des conflits d'une rare violence au Québec.

Avec le temps les syndicats rejoignent davantage de gens et s'organisent de mieux en mieux. Ils obligent les gouvernements à voter les premières lois du travail et les employeurs à signer des contrats de travail.

À force de lutte acharnée, la vie des travailleurs et des travailleuses s'améliore : les salaires augmentent, les heures de travail diminuent et les enfants en bas âge ne sont plus forcés de travailler.



La semaine de travail réduite : 1872

La réduction du temps de travail devient très tôt une revendication syndicale qui mène à de nombreuses luttes sociales. À l'époque, la vie se résumait à travailler pour survivre et le temps de travail était souvent limité à la résistance physique du ou de la travailleur-euse. « Les rapports médicaux révèlent que ces effroyables conditions de travail sont à l'origine d'une morbidité importante, en particulier chez les femmes et les enfants ».

Afin de mettre fin à cette hécatombe, les ouvrier-ère-s se sont d'abord mobilisé-e-s pour obtenir une première loi pour encadrer le travail des enfants.

Pour ce qui est du nombre minimum d'heures de travail pour les autres catégories de travailleur-euse-s, c'est-à-dire homme et femme, c'est en 1872 que l'Ontario et Montréal appuient massivement le mouvement « pour une journée de travail de neuf heures », qui cherche à ramener de 12 à 9 heures la journée de travail. C'est d'ailleurs ce mouvement qui est à l'origine de la fête des travailleur-euse-s.



Prochaine édition:
L'histoire du salaire minimum au Québec
divisée en trois grandes étapes

03/03

